



REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de MONLET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2021

Compte rendu des délibérations

**Présidence** de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Raphaël SABY. Monsieur SABY est désigné par vote à main levée à l'unanimité.

**Présents :** Michel DESSIMOND, Valérie DRUART, Roland MEYSSONNIER, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Raphaël SABY, Christine VALENTIN.

**Absents excusés et dépôts de pouvoir :** Frédéric DELOLME (pouvoir à Monsieur Philippe RITTER), Laurent GARNIER, Eric SOUBEYRE (pouvoir à Monsieur Raphaël SABY).

- **Location d'un bien de section.** Les exploitants agricoles ont été informés de la mise en location d'un bien de section à Barribas. Deux candidatures ont été reçues, dont une irrecevable car largement hors délai. Après débat, le conseil approuve la location du bien de section à Madame Laurine Rousset, jeune agricultrice exerçant à Barribas.
- **Création d'un emploi contractuel.** Madame Mireille Hilaire ayant fait valoir son droit à la retraite, le recrutement du nouveau responsable du restaurant scolaire nécessite la création d'un emploi contractuel au grade d'Adjoint Technique (catégorie C), à temps non complet (28 heures/semaine) pour la période du 1<sup>er</sup> février au 10 juillet 2021. Ce recrutement a été mené en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. 14 personnes ont fait acte de candidature. C'est celle de Madame Mélanie da Silva-Ribeiro qui a été retenue. La prise de fonction interviendra le 1<sup>er</sup> février 2021.
- **Convention d'adhésion au Service Santé au Travail du CDG43.** Les agents communaux doivent pouvoir bénéficier d'un suivi médical dans le cadre de la médecine du travail. La commune ne disposant pas de moyens particuliers dans ce domaine, le conseil approuve l'adhésion au Service Santé au Travail du CDG43 pour un coût de 65 €/agent et de 100 € forfaitaire pour l'option « Inspection en sécurité ».

- **Défense incendie.** Une inspection des poteaux incendies de la commune a été réalisée par le Syndicat des Eaux du Velay. Il appert que les poteaux incendie de Bréchnac et Caire sont défectueux et doivent être remplacés. Une demande de subvention a été faite à l'Etat, à hauteur de 60% du coût prévisionnel, ainsi que des devis aux entreprises susceptibles d'intervenir. Le conseil approuve le remplacement des deux poteaux incendie.
- **Avenant à la convention constitutive d'un Groupement de commande pour la dématérialisation des marchés publics.** Le code de la commande publique impose désormais aux personnes publiques de dématérialiser leurs consultations. Le groupement de commande formé par le CDG43 est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Le conseil approuve la prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 du partenariat avec le dit groupement de commande.

- **Questions diverses :**

❖ Le problème des chiens divagants est évoqué. Les personnes victimes d'agressions ou de gêne de la part de ces animaux sont vivement incitées à porter plainte à la Gendarmerie.

❖ La Région Auvergne-Rhône-Alpes a donné son accord pour l'installation d'un abri-bus au niveau de l'arrêt du Bourg. Le soubassement en béton sera à la charge de la commune, l'abri étant pris en charge par la Région. C'est un modèle en bois qui a été choisi.

❖ Sollicité par la Mairie, l'Architecte des Bâtiments de France a inspecté le presbytère. Il a donné son accord sur le pré-projet de résidence séniors qui lui a été soumis. Le projet peut donc suivre son cours.

❖ La commune dispose de 68 candélabres. Il est envisagé de remplacer les lampes actuelles par des LEDs pour un coût d'environ 800 €/lampe, ce qui permet d'escompter une économie de 40% de la consommation électrique. Le retour sur investissement se ferait en 8 ans. Le groupement de commande serait organisé par le CDGFPT43. Le conseil approuve l'adhésion au groupement de commande.